

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
19/11/80

Origine :
CNAMTS

MM les Présidents

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
CNAMTS n° 392/80

Plan de classement :

45	64				
----	----	--	--	--	--

Objet :

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE - INTERVENTION DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE
EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

La gravité et la complexité du fléau que constitue l'alcoolisme justifient qu'un soutien actif soit apporté aux
Comités de Défense contre l'Alcoolisme et aux Mouvements de Buveurs Guéris.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Com.circ ASS 70/80

Date d'effet : Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MM les Présidents des Conseils d'Administration

19/11/80

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine :
CNAMTS

N/Réf. : CNAMTS n° 392/80

Objet : Action Sanitaire et Sociale
Intervention des Caisses d'Assurance Maladie en faveur de la lutte contre
l'Alcoolisme

Monsieur le Président,

La circulaire A.S.S. n° 70/80 du 28 juillet 1980 attirait l'attention de Messieurs les Directeurs des Caisses Primaires et des Caisses Régionales d'Assurance Maladie sur le grand intérêt qui s'attache à appuyer le programme décennal d'action contre l'alcoolisme mis en oeuvre par les pouvoirs publics.

Un consensus très large existe indubitablement sur la nécessité de combattre ce phénomène de société et à cet égard, point n'est besoin d'évoquer l'ampleur des méfaits qu'il génère aux plans sanitaire, social et économique.

La gravité persistante de ce mal affligeant me conduit néanmoins à vous inviter tout particulièrement à prendre l'exacte mesure des responsabilités qui incombent à l'Assurance Maladie en la matière et à vous mobiliser, dans le cadre de la lutte contre les fléaux sociaux, en faveur d'une action soutenue de prévention de l'alcoolisme.

Il ne vous échappe pas, en effet, que la lutte contre le fléau alcoolique trouve l'un de ses outils privilégiés dans la promotion d'une action préventive et éducative vigoureuse et sur ce point, il n'est pas niable que le renforcement des moyens existants répond à une exigence immédiate.

Certes, de nombreuses voies peuvent être exploitées dans ce domaine mais je voudrais néanmoins focaliser votre attention sur le rôle important joué par les Associations privées hautement spécialisées telles que le Comité National de Défense contre l'Alcoolisme et les mouvements d'aide aux buveurs guéris.

Faut-il rappeler, en effet, que le Comité National de Défense contre l'Alcoolisme, du fait de sa large décentralisation et de son importante structuration, présente une capacité d'information et d'éducation du public très étendue ?

De même, est-il nécessaire de situer l'action développée par les mouvements d'anciens buveurs, au niveau du soutien moral et psychologique des malades et de la post-cure, action qui par sa spécificité complète heureusement les activités poursuivies par les Comités de lutte contre l'Alcoolisme ?

Permettre à ces institutions de démultiplier leur impact, en les dotant de ressources à la dimension du fléau qu'elles combattent, constitue un objectif qui ne peut, me semble-t-il, que susciter votre totale adhésion. Vous admettez en effet certainement avec moi que l'Assurance Maladie ne peut rester dans l'ombre et fuir devant les responsabilités qui lui sont imparties, quant à l'éradication des affections majeures.

Je suis donc convaincu que vous saurez concourir à la plénitude et l'intensité des actions entreprises dans vos départements par les Comités de Lutte contre l'Alcoolisme et les Associations d'anciens buveurs, en leur donnant les moyens d'un développement dynamique et efficace.

Dans cette perspective, je me plais d'ailleurs à penser que vous ne manquerez pas d'affirmer votre présence au sein des instances dirigeantes de ces organismes, aux fins que la poursuite et l'intensification des actions mises en oeuvre soient assurées dans les meilleures conditions possibles.

Persuadé que vous vous associerez pleinement à la lutte relancée par les pouvoirs publics pour enrayer le fléau de l'alcoolisme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

M. DERLIN